

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 419

présenté par
M. Rolland, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 18

À l'alinéa 19, après le mot :

« et »,

insérer les mots :

« de publication, ainsi que ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.